

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	31 octobre 2023
Délibération N°	08
Date de la convocation	20 octobre 2023
Objet	7.1.6 Budget et comptes - Budget 2024 - Orientations générale du budget

L'an deux mille vingt-trois le trente-et-un octobre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Jérôme CAPDEVIELLE, Christophe DESTAING-SNIATECKI, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Roselyne PESTEIL, Laure TONDON, Valérie REYNES, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Manar BOUIDA
Auguste CHOMEL
Alain COMBES,
Régine ILLAIRE
Anne VAN DEN BROECK

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Véronique CALUEBA (pouvoir à MME PESTEIL)
Nicole MORERE (pouvoir à MME TONDON)
Christine MULA (pouvoir à M GAUDY)
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20231031-20231031-08-DAF-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

**Objet : 7.1.6. BUDGET ET COMPTES - BUDGET 2024 -ORIENTATIONS
GENERALES DU BUDGET**

Le 31 octobre 2023,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant l'article R423-6 du code de la construction et de l'habitation, un débat sur les orientations générales du budget de 2024 est à tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

ARTICLE 1^{er}

Prend acte de la tenue du débat d'orientations générales budgétaires et de l'existence d'une présentation générale sur laquelle s'est tenu ce débat.

ARTICLE 2

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte ou tout document utile à ce sujet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication.

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

